

INTERCEPT

Surveillance du commerce des animaux exotiques, de la viande sauvage et des agents pathogènes qu'ils transportent

DUREE
1/9/2022 – 1/12/2024

BUDGET
323 787 €

DESCRIPTION DU PROJET

Des animaux et des produits animaux sont importés quotidiennement en Belgique, certains légalement, d'autres illégalement. En Belgique, plusieurs agences gouvernementales au niveau fédéral sont chargées de faire respecter les lois et éventuellement d'empêcher l'importation (illégal) d'animaux sauvages et d'animaux de compagnie exotiques, de viande (produits) sans papiers, d'espèces exotiques envahissantes et de maladies infectieuses véhiculées par ces animaux et produits animaux. Toutefois, chaque agence travaille actuellement dans son propre cadre et collecte des données adaptées à ses besoins spécifiques. Une partie essentielle du plan d'action pour la lutte contre l'importation illégale d'animaux exotiques et de viande sauvage, notamment dans le but de réduire le risque d'importation et de propagation d'agents pathogènes zoonotiques, est d'obtenir une évaluation scientifique de la situation du commerce d'animaux exotiques et de viande sauvage basée sur une collecte de données complète.

Dans ce projet, nous développons un flux de collecte de données opérationnel et robuste pour la surveillance à long terme de l'importation d'animaux exotiques et de viande sauvage en Belgique et des risques sanitaires associés. Par le biais d'une revue de la littérature, de discussions étroites avec les autorités publiques concernées et les institutions liées aux autorités publiques, de la construction d'une base de données et de l'expérimentation d'un protocole, nous visons :

- d'accroître les connaissances sur l'ampleur et la diversité du commerce (illégal) d'animaux exotiques et de viande sauvage, ainsi que sur les agents pathogènes qui y sont associés,
- établir une base de données centralisée des animaux exotiques et des produits dérivés importés en Belgique,
- permettre le partage de cette base de données entre les différents services publics fédéraux, les agences et les autres parties prenantes,
- établir des protocoles optimisés sur le terrain pour l'enregistrement des données et l'échantillonnage biologique,
- établir des flux de travail pour les tests pathogènes en laboratoire et l'identification des espèces.

De cette manière, un programme de travail efficace et durable pour la surveillance de l'importation d'animaux et de produits animaux exotiques légaux et illégaux sera établi. Une telle stratégie permettra d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre concernant les contrôles aux frontières et la sensibilisation, et d'obtenir une évaluation fondée sur des données et des preuves du risque de maladies infectieuses émergentes via ce commerce.

Le projet se compose de neuf modules de travail :

- WP 1 : Exploration de la situation actuelle et des besoins futurs.
- WP 2 : Coordination, gestion de projet et rapports.
- WP 3 : Construction d'une base de données centralisée.
- WP 4 : Établissement de procédures pour la collecte de données et d'échantillons sur le terrain.
- WP 5 : Mise en place et test des procédures de laboratoire pour l'identification des espèces.
- WP 6 : Mise en place et test des procédures de laboratoire pour la détection des agents pathogènes.
- WP 7 : Finalisation de l'ensemble du flux de travail.
- WP 8 : Gestion des données.
- WP 9 : Valorisation, diffusion, exploitation des résultats.

INTERCEPT

COORDONNEES

Coordinateur

Prof. dr. Sophie Gryseels
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
(IRSNB)
Direction Opérationnelle Taxonomie et Phylogénie

Partenaires

Prof. dr. Herwig Leirs
Universiteit Antwerpen (UAntwerpen)
Dept. Biologie

Dr. Kaat Ramaeckers
Sciensano
Maladies virales

Dr. Nathalie Smitz Musée Royal pour l'Afrique Centrale
(MRAC)
BopCo